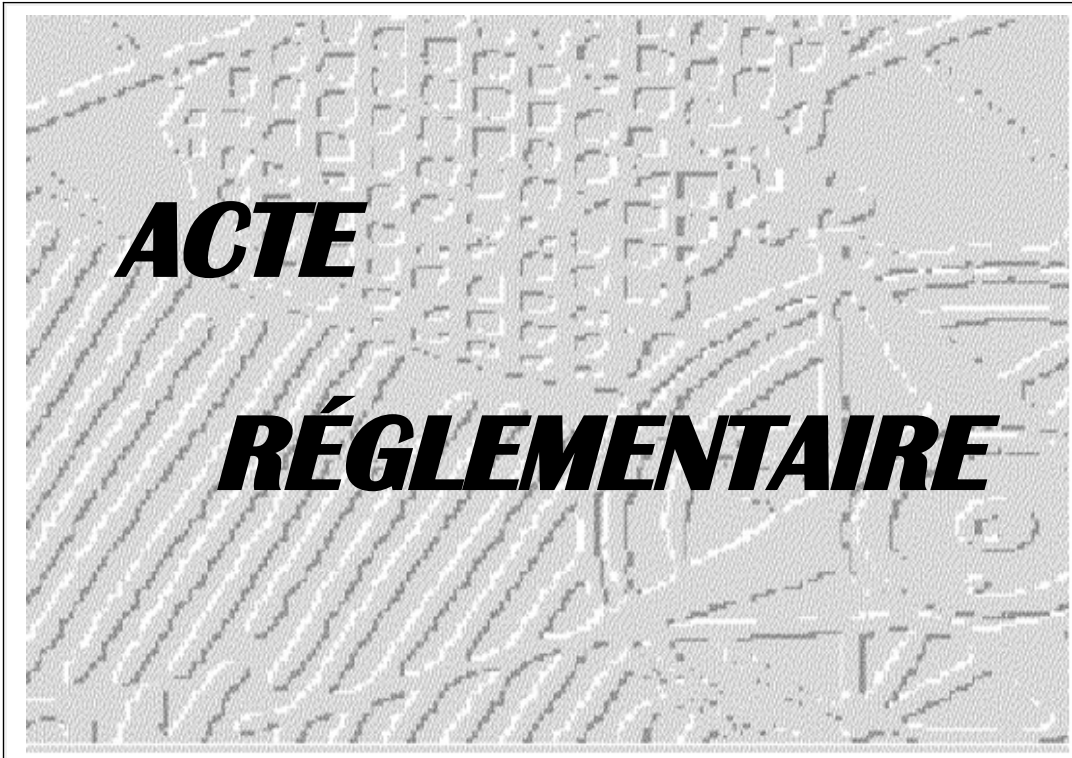


**D
E
C
E
M
B
R
E

2
0
2
4**



ACTE
RÉGLEMENTAIRE

Madame Huguette BELLO, Présidente du Conseil Régional

Mis en ligne sur le site internet du Conseil Régional le 13 décembre 2024

www.regionreunion.com

Sommaire

1 - ARRÊTÉ DAJCP N° 24009720.....
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MONSIEUR FABRICE HOARAU, CONSEILLER
RÉGIONAL

ARRETE DAJCP N° 24009720

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

A Monsieur Fabrice HOARAU
Conseiller régional

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL

- VU* Le code général des collectivités territoriales ;
- VU* La délibération du Conseil Régional en date du 02 juillet 2021 désignant Madame Huguette BELLO en qualité de Présidente du Conseil Régional ;
- Considérant* que Madame la Présidente sera absente lors de la signature des conventions relatives à la sécurité dans les transports publics .

A R R E T E :

- Article 1 :** Sous la surveillance et la responsabilité de la Présidente, en l'absence de cette dernière, il est accordé une délégation de signature à Monsieur Fabrice HOARAU, pour et exclusivement :
- signer les conventions relatives à la sécurité dans les transports publics .
- Article 2 :** La Présidente du Conseil Régional est chargée de l'exécution du présent arrêté qui, après transmission au représentant de l'Etat, sera mis en ligne sur le site internet de la Région Réunion www.regionreunion.com.

Saint-Denis, le 13 DEC. 2024

La Présidente du Conseil Régional

Notifié le :

Monsieur Fabrice HOARAU
Conseiller Régional



Huguette BELLO